Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 035-213501232-20260209-DELIB2026_02_05-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOVEN

SÉANCE DU 09/02/2026
DATE DE CONVOCATION : 03/02/2026
CONSEILLERS EN EXERCICE : 19 (quorum : 10)
PRÉSENTS : 15 **POUVOIRS :** 2

L'an deux mil vingt-six, le neuf février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Goven s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Norbert SAULNIER, Maire.

PRÉSENTS : Norbert SAULNIER, Yannick TRINQUART, Patricia PERSAIS, Olivier TORTELIER, Bruno LEROY, Yannick GOUGEON, Nathalie BLOMMAERT, Ronan GUIBERT, Sylvie AGAËSSE, Christophe LERAY, Aurélie SAULNIER, Magali POISSON-VANNIER, Jacques ESTEVE, Emmanuelle PELLETIER, Yoann GUILLAUME.

POUVOIRS : Fabienne HEMERY donne pouvoir à Bruno LEROY, Karine CHEVALIER à Sylvie AGAËSSE

ABSENTS : Mickaël TANGUY (excusé), Géraldine TRONCA

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Patricia PERSAIS

Finances
2026.02.005 Travaux du Tiers-Lieu : avenant n° 2 au lot 14 « Chauffage/Ventilation/Plomberie/Sanitaire »

Rapporteur : Bruno LEROY

Monsieur Bruno LEROY rappelle le marché passé avec l'entreprise SOPEC pour le lot 14 « Chauffage / Ventilation / Plomberie Sanitaire » des travaux du Tiers-Lieu pour un montant initial de 98 200,00 € H.T.
Un premier avenant d'un montant de 756,00 € H.T. a été passé pour la pose d'un compteur AEP extérieur.

Pour optimiser la gestion, il est apparu nécessaire de réaliser des travaux concernant le comptage des calories par zone : il s'agit de pouvoir piloter à distance le chauffage de chaque zone du bâtiment, de le programmer en fonction des utilisations. Le coût des travaux s'élève à la somme de 6 553,70 € H.T., objet de l'avenant n° 2, soit + 6,62 % du marché initial, amenant le montant du marché du lot 14 à la somme de 105 509,70 € H.T.

Madame Magali POISSON-VANNIER demande s'il y a eu mise en concurrence. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'un avenant dans le cadre d'un marché existant. Elle demande ensuite, dans la mesure où il s'agit d'un oubli dans les études préalables aux travaux, s'il y a eu négociation avec le bureau d'études responsable de cet oubli ? Bruno LEROY indique que c'est plus compliqué que cela, et qu'il n'y a pas faute du fait que le bureau d'études n'a pas proposé cette option.
La Commission « Marchés » s'est réunie le lundi 9 février 2026 et a émis l'avis de retenir l'avenant n° 2.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (1 abstention de Madame Magali POISSON), le Conseil Municipal décide de suivre l'avis de la Commission « Marchés », approuve l'avenant n° 2 au lot 14 « Chauffage / Ventilation / Plomberie Sanitaire » des travaux du Tiers-Lieu pour un montant initial de 98 200,00 € H.T., et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme,

Le Maire,
Norbert SAULNIER

La secrétaire de séance,
Patricia PERSAIS